

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 3 août 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue à huis clos, le 3 août 2020 à 19 h 00, par visioconférence.

Sont présents par visioconférence :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller (*)
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

(*) Le conseiller Yvon Pelletier a intégré la séance quelques minutes après son ouverture.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

Séance ordinaire du 3 août – Séance à huis clos

M.B. 2020-08-03-183

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 août 2020;

Considérant le décret 689-2020 et l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, la municipalité doit permettre la présence du public lors des séances du conseil;

Considérant que le décret 689-2020, prévoit les mesures sanitaires à respecter, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

Considérant que tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, soit par visioconférence ou par téléphone;

Considérant la superficie de la salle municipale de Bouchette;

Considérant que cette superficie ne permet pas la participation de plusieurs citoyens;

Considérant que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par téléphone;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par visioconférence ou par téléphone.

Adoptée à l'unanimité

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2020-08-03-184

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance – Séance à huis clos
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour les mois de juillet 2020

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juillet 2020
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 juillet 2020
- 100-7 Résultats de l'appel d'offres BOU-2020-07 – Entretien des chemins d'hiver
- 100-8 Appel de candidatures – Adjoint aux ressources – Comité de sélection

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
200-2 MRCVG - Appel d'offres regroupé – Services de formation en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
300-2 Comité de voirie- Résumé et recommandations
A- Travaux d'arpentage – Montée Binette et chemin de la Carpe

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
400-3 Écocentre et site des lagunes
400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juillet 2020

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juillet 2020

M.B. 2020-08-03-185

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le maire mentionne que le procès-verbal pourrait citer des informations en ce qui concerne le point 600-4 afin d'y inscrire que le mandat incluait une vérification à savoir ce qui peut être fait avec cette subvention. Le maire souligne que cette information avait été dite en atelier. Comme lesdites informations ne semblent pas avoir été mentionnées lors de la séance publique, il serait inapproprié d'en faire l'ajout pour une modification au procès-verbal; le procès-verbal est adopté tel que rédigé.

*Le conseiller, Yvon Pelletier, s'est joint aux autres membres du conseil par voie téléphonique à partir de ce point.

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de juillet 2020

Aucun rapport n'a été déposé.

Le maire, Gilles Bastien, mentionne qu'il fera parvenir son rapport d'activités pour le mois de juillet 2020 plus tard.

Note au procès-verbal

Le conseiller Jean Daoust se dissocie des propos tenus par le maire lors d'un entretien avec un journaliste de la radio CHGA, en ce qui concerne un projet de développer une plage publique au Lac des Pères au lieu du projet initial visant la construction d'un chemin et une plage du côté de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, projet subventionné en partie par le programme du « Fonds de développement des collectivités » et ce, dans le territoire visé par le parc régional du lac des 31 milles.

Note au procès-verbal

Considérant la mauvaise connexion internet du maire, une pause d'une quarantaine de minutes a lieu.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 31 juillet 2020 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2020-08-03-186

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 juillet 2020, pour un montant total de 2 076.76 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

Note au procès-verbal

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 juillet 2020 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juillet 2020

M.B. 2020-08-03-187

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juillet 2020 pour un montant total de 76 149.08 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 juillet 2020

M.B. 2020-08-03-188

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 juillet 2020 pour un montant de 193 844.10 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Des discussions sont tenues concernant les travaux effectués sur les chemins Deschênes et chemin de la Carpe.

100-7 Résultats de l'appel d'offre BOU-2020-07 – Entretien des chemins d'hiver

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, se retire de son siège pour le traitement de ce sujet, pour des raisons personnelles et autres.

M.B. 2020-08-03-189

Considérant la résolution M.B. 2020-06-01-137 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020;

Considérant que par cette résolution les membres du conseil ont résolu de retourner en appel d'offres public pour contrat de déneigement d'une durée d'un an et en option pour une durée de 2 ans;

Considérant l'appel d'offres publié par la directrice générale, appel d'offres (BOU-2020-07), visant un contrat d'entretien des chemins d'hiver pour les périodes visées;

Considérant le procès-verbal rédigé par la directrice générale suite à l'ouverture des soumissions;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée pour cet appel d'offres et ce, avant la date limite de réception des soumissions;

Considérant l'article 938.3 du code municipal du Québec qui stipule que dans le cas où une municipalité, suite à une demande de soumissions, a reçu une seule soumission, peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure un contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est monsieur Steve Lefebvre, au montant de 410 000.00\$ plus taxes pour un an et de 800 000.00\$ plus taxes pour un contrat de deux ans;

Considérant les discussions intervenues entre la directrice générale et le soumissionnaire, suite à une demande des membres du conseil;

Considérant l'offre déposée par le soumissionnaire suite aux discussions;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'accorder le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour la période 2020-2021 à monsieur Steve Lefebvre pour une somme de 454 151.25\$ incluant les taxes, soit un montant de 395 00.00\$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Une vérification est demandée à l'effet d'obtenir le prix au kilomètre auprès des municipalités limitrophes de même qu'une vérification des chemins inclus au devis.

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, reprend son siège à la table du conseil.

100-8 Appel de candidatures – Adjoint aux ressources – Comité de sélection

M.B. 2020-08-03-190

Considérant la résolution M.B. 2020-06-01-136 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} juin 2020;

Considérant l'appel de candidatures publié par la directrice générale;

Considérant les curriculum vitae reçus suite à cet appel de candidatures

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de créer un comité de sélection composé des membres suivants : le maire, Gilles Bastien, les conseillers, Yvon Pelletier, Monique Pelletier, Ariane Matteau et Jean Daoust et la directrice générale, Claudia Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de juillet 2020.

200-2 MRCVG - Appel d'offres regroupé – Services de formation en sécurité incendie

M.B. 2020-08-03-191

Considérant que le paragraphe 4^o de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour adjudication d'un contrat;

Considérant que le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

Considérant que la municipalité de Bouchette est intéressée à signifier son intérêt à la MRCVG pour le lancement en commun d'un appel d'offres pour adjudger un contrat pour des services de formation en sécurité incendie;

Considérant que la MRCVG est actuellement gestionnaire de la formation des pompiers sur son territoire, via une entente intervenue avec l'École nationale des pompiers;

Considérant que la municipalité de Bouchette souhaite également déléguer à la MRCVG le pouvoir de demander une soumission et d'adjuger le contrat pour elle et en son nom;

Considérant que le troisième alinéa de l'article 14.3 du Code municipal prévoit par ailleurs que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

Considérant que le conseil de la MRCVG a accepté cette délégation limitative du pouvoir de demander la soumission requise et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter la soumission, pour les municipalités délégantes et en leur nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité;

Considérant que le deuxième alinéa de l'article 14.4 du Code municipal prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que la municipalité de Bouchette signifie son intérêt en vue de conclure une entente avec la MRCVG pour le lancement en commun d'un appel d'offres pour adjuger un contrat pour des services de formation en sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, un résumé de la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois de juillet 2020.

300-2 Comité de voirie – Résumé et recommandations

A- Travaux d'arpentage – Montée Binette et chemin de la Carpe

M.B. 2020-08-03-192

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour retenir les services d'une firme d'arpenteurs-géomètres afin de réaliser des travaux d'arpentage visant à délimiter la propriété municipale à deux endroits, soit à l'intersection de la montée Binette et du chemin de la Rivière-Gatineau Nord et la fin du chemin de la Carpe.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

M.B. 2020-08-03-193

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à la réalisation des travaux nécessaires à la station de pompage du réseau d'aqueduc afin que les données soient accessibles électroniquement aux employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juillet 2020

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de juillet 2020 sont déposées.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Activité – Lave-auto – Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Note au procès-verbal

Si la brigade incendie était intéressée à participer à cette activité, les membres du conseil de la municipalité supporteraient cette participation.

800-2 Programme RénoRégion

Note au procès-verbal

La promotion de ce programme sera faite sur le site Web de la municipalité et sur les médias sociaux. Il est aussi mentionné d'en faire la promotion en version papier aussi.

800-3 Politique de soutien aux projets structurants

Note au procès-verbal

Le maire a fait une demande de validation pour des projets visant la Petite école de rang et l'église.

Une rencontre devra se tenir à cet effet, afin de choisir les projets à soumettre dans le cadre de ce programme. Le maire reviendra sur ce sujet prochainement

800-4 Correspondance Michel Poirier – Ponceaux montée Blue Sea

Note au procès-verbal

La lettre dans ce dossier sera envoyée prochainement.

800-4 Coopérative de solidarité de Bouchette – Demande de rencontre

Note au procès-verbal

Une rencontre à prévoir en même temps qu'un prochain atelier de travail.

900	VARIA
-----	-------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Séance tenue à huis clos.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

M.B. 2020-08-03-194

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière